

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD302 (Rect)

présenté par  
Mme Rossi, rapporteure et M. Leclabart, rapporteur

-----

### ARTICLE 9 QUATER

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« phasée »

les mots :

« divisée en plusieurs phases ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.